

Réf : DCM/2017/n°52/7.6/15.06/23

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	26

Date de la convocation : 01-06-2017

Date de l'affichage : 08-06-2015

**OBJET :**

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
DU BASSIN DU VIDOURLE  
GESTION DU SYSTEME ENDIGUE  
CONVENTION DE FINANCEMENT**

**SEANCE DU 15 JUN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le QUINZE JUIN à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS** : Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

G. TRAUJLET à J. SOLEYROL

G. BER a A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

C. BERTINI à S. ROUS

**Absents** : O. BERTRAND, N. THEODOSE, A. JACINTO.

**Secrétaire de séance** : A. FOUREL

**Rapporteur P. VAN DER LINDE**

Par délibération du 16 décembre 2016, le comité syndical de l'EPTB Vidourle a décidé de passer une convention avec les 6 communes de la basse vallée pour la gestion et l'entretien du système endigué du Vidourle (décret n°2015-526 du 12 mai 2015). Ceci pour permettre d'engager des opérations d'entretien sur l'année 2017 sur les zones les plus dégradées.

Il est rappelé que ces opérations d'entretien devront être reconduites chaque année et pourront être financés à compter de 2018 dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Il est précisé que le montant de la participation pour la commune est, pour l'année 2017, de 33 340 € TTC.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter la convention de financement pour la gestion du système endigué de la basse vallée du Vidourle, qui demeurera annexé à la présente
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention
- De dire que les crédits sont prévus au Budget2017

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité

- adopte la proposition.

Le Maire,

Pierre Maumejean



**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 19-06-2017

- date d'affichage : 19-06-2017